

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO

COMMUNE DE GARI-GOMBO

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

BOUMBA AND NGOKO DIVISION

GARI-GOMBO COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007
/AONO/C.GGB/SG/CIPM/2022 DU 06/04 2022 POUR L'EXECUTION DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE
PHOTOVOLTAÏQUE DANS LA LOCALITE DE LOM, COMMUNE DE GARI-
GOMBO, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune de GARI-GOMBO, lance pour le compte de la localité de LOM dans l'Arrondissement de GARI-GOMBO, un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réalisation d'une mini-centrale solaire photovoltaïque dans la localité de LOM.

2. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est réservée aux Entreprises installées au Cameroun et disposant des compétences dans le domaine et n'ayant pas abandonné un marché.

3. Montant prévisionnel

Le montant prévisionnel des travaux objet du présent d'Appel d'Offres est de : **50 000 000 (Cinquante-millions) Francs CFA TTC ;**

4. Financement

Les travaux objet du présent Dossier d'Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement public du Ministère de l'Eau et de l'Energie, Exercice 2022.

- Imputation budgétaire : _____

5. Consistance des travaux

Les prestations à exécuter, détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) joint au Dossier d'Appel d'Offres, se déclinent ainsi qu'il suit :

- Les travaux de génie civil et la construction d'un local technique ;
- L'implantation du champ photovoltaïque d'une capacité minimale de 12 KW, d'une ligne BT de 1000m en câble torsadé 2x50mm² et 03 branchement témoins avec compteurs prépayés;
- L'installation et le raccordement des équipements connexes : batteries, onduleurs et régulateurs ;
- Le raccordement et la mise en service de l'ouvrage.

6. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de GARI-GOMBO, Service de la Planification et du Développement Local, Tél : _____, dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, à la Mairie de GARI-GOMBO, Service de la Planification et du Développement Local, Tél : _____, sur présentation d'une quittance de versement à la Recette Municipale de GARI-GOMBO, d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres.

8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir dans les services de la Mairie de GARI-GOMBO, Service de la Planification et du Développement Local, Tel : _____ au plus tard le 11/05 2022 à 12 heures précises et portera les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 007
/AONO/C.GGB/SG/CIPM/2022 DU 06/04 2022 POUR L'EXECUTION DES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI CENTRALE SOLAIRE
PHOTOVOLTAIQUE DANS LA LOCALITE DE LOM, COMMUNE DE GARI-
GOMBO, DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET NGOKO, REGION DE L'EST.

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

9. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la garantie de soumission, devra être impérativement produites en originaux datant de moins de trois (03) mois ou en copie certifiée conforme, signée par l'autorité compétente ou une autorité administrative.

10. Cautionnement de soumission

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de cent vingt jours (120) jours représentant 2% du cout prévisionnel soit : **Un million francs (1 000 000) FCFA**, établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Mairie de GARI-GOMBO, le 11/05 2022 à 13 HEURES précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de GARI-GOMBO, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

12. Délai d'exécution

Le délai prévisionnel d'exécution est de **QUATRE (04) mois**, incluant toutes les Contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux

conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de L'ordre de service de commencer les travaux. Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le Délai sus-indiqué.

13. Principaux critères d'évaluation des offres et critères essentiels

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence d'un sous pli ;
- 2) Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;
- 3) Absence de la caution de soumission ;
- 4) Absence ou non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures Règlementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Offre financière incomplète.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques : critères essentiels

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) La capacité financière Oui/Non
- 2) Les références de l'Entreprise Oui/Non
- 3) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet Oui/Non
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement. Oui/Non
- 5) Le matériel et les équipements essentiels. Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura Obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% seront examinées.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Attribution du marché

- 1) Administrative sera jugée conforme ;
- 2) Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80% ;
- 3) Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la **moins-disante** en excluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de GARI-GOMBO, Service de la Planification et du Développement Local,

Tel : _____

GARI-GOMBO, le 06 AVR 2022

Le Maire de la Commune de GARI-GOMBO

Autorité Contractante



Ampliations : POUR INFORMATION ET LARGE DIFUSION

- ✓ PREFET/BN
- ✓ ARMP (pour insertion au JDM) ;
- ✓ MINEE/DD-BN ;
- ✓ PDT/CIPM/GGB ;
- ✓ SG/C.GGB ;
- ✓ SOPECAM ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives.

*Sinomori II de
Bingué Hervé*